

COMPTE-RENDU

BALADE APPRENANTE QUARTIER N°6

VOS RÉFÉRENTES DE QUARTIER

Sylvaine BICARD

Conseillère Municipale
sylvaine.bicard@cabourg.fr

Annette BREGAND

Conseillère Municipale
annette.bregand@cabourg.fr

Votre élue référente : Monique BOURDAIS
Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,
monique.bourdais@cabourg.fr



SURETÉ & SÉCURITÉ

- Sujets abordés par les élus
- Sujets abordés par les riverains

■ La réponse de la Ville

1 Trous et affaissement de la chaussée et des trottoirs

Les riverains se plaignent de l'état de la route boulevard des Diablotins. Il y a des trous. Par endroits, l'enrobé est affaissé, créant des cuvettes.

Les trous constatés dans la chaussée seront rebouchés dès que possible.

Des trous dans la chaussée sont également signalés avenue de la Brèche Buhot, au niveau de l'auberge de l'Oie qui fume. Cela est dangereux pour les cyclistes.

Les trous ont été rebouchés.



avant

après

Enfin, l'état des trottoirs avenue Charles de Gaulle est critiqué, notamment aux abords du parc de l'Aquilon. Les risques de chutes sont importants.

Le trottoir devant le parc de l'Aquilon fera l'objet d'un comblement de ses cavités.

Une phase de recensement des problèmes est en cours à l'échelle de la commune.

Un revêtement provisoire ou un comblement des cavités va être opéré sur les trottoirs les plus endommagés. Rappelons que pour des raisons économiques et écologiques, il n'est pas envisageable de procéder à une réfection totale des trottoirs alors qu'une intervention des services du département ou de la communauté de communes est planifiée à plus ou moins brève échéance sur la voie.

2 Bouche d'évacuation endommagée

Une bouche d'égout située sur le trottoir de l'avenue des voiliers (aux abords de la résidence Le Président) est endommagée. La plaque est soutenue par un morceau de béton. Cela peut représenter un danger pour les piétons.

La bouche d'évacuation a été réparée les tous premiers jours du mois d'août.



avant

après



SURETÉ & SÉCURITÉ

3 Armoire électrique en très mauvais état

Les riverains signalent le très mauvais état d'une armoire électrique située boulevard des diabolotins. Attaquée par la rouille, son étanchéité n'est probablement plus assurée. Par ailleurs, des éléments de cette armoire pourraient se désolidariser de l'ensemble.

Cette armoire n'est plus utilisée. Elle appartient à un prestataire en charge du déploiement de la fibre sur la commune. La demande de retrait de cette armoire a déjà été faite. Une relance à été adressée. Les services techniques ont installé de la rubalise autour de l'armoire afin de tenter d'en empêcher l'ouverture.



4 Manque de signalisation routière

Le carrefour entre le boulevard des diabolotins et l'avenue de l'Aquilon est jugé dangereux. Les habitants du quartier demandent un passage piéton à l'entrée de l'avenue de l'Aquilon. Certaines personnes demandent également un STOP. En effet, la priorité à droite n'est pas respectée par les automobilistes circulant, de surcroît rapidement, sur le boulevard des diabolotins. A noter que toutefois, cette proposition n'est pas retenue par l'ensemble des participants.

Un passage piéton a été installé à l'entrée de l'avenue de l'Aquilon.



5 Passages piétons mal placés

Les riverains estiment que le passage piéton situé à l'entrée du boulevard des diabolotins est mal placé car trop loin du carrefour. Ils constatent régulièrement que les piétons ne l'empruntent pas et traversent la route en dehors de ce passage afin de rejoindre la piste réservée aux piétons.

Un autre passage piéton, situé cette fois avenue Charles de Gaulle, après le rond-point desservant l'avenue de la Brèche Buhot, est jugé dangereux car situé trop près du virage. Les automobilistes qui viennent de l'avenue de la Brèche Buhot n'ont pas suffisamment de visibilité. Ils découvrent qu'au dernier moment si des piétons sont engagés sur la route.

Déplacer le passage piétons boulevard des Diabolotins plus proche du rond-point n'est pas envisageable en raison des entrées carrossables et des places de stationnement.

6 Limitation de vitesse non respectée

Les participants à la balade se plaignent que la limitation de vitesse à 30 km/h avenue de la Brèche Buhot n'est pas respectée par les automobilistes. Ils demandent si des ralentisseurs ne pourraient pas être installés.

A ce jour, il n'est pas prévu d'installer des ralentisseurs avenue de la Brèche Buhot. En effet, un ralentisseur représente un coût considérable. De surcroît, ce type d'installation est souvent décrié en raison de la gêne sonore qu'elle génère pour les riverains. Des contrôles de vitesse sont organisés sur certains axes ciblés, dont celui-ci.

7 Signalisation routière peu visible

Une habitante de la résidence Cabourg 2000 constate régulièrement que le STOP situé avenue des voiliers, à l'intersection de l'avenue de la Brèche Buhot n'est pas respecté. Elle pense que cela est lié au fait que le marquage au sol n'est pas suffisamment visible. Il se confond avec la route qui à cet endroit est d'une couleur très claire.

La peinture routière est refaite progressivement dans toute la station.



8 Stationnement anarchique

Les habitants de l'avenue Charles de Gaulle se plaignent du stationnement des voitures sur le trottoir à l'occasion de la haute saison ou des grands week-ends. Ils aimeraient que le stationnement soit interdit, qui plus est pour les bus et/ou camping-car.

En effet, durant les gros week-ends, des véhicules stationnent sur le trottoir, côté pair. Nous n'envisageons pas d'interdire le stationnement des véhicules légers à cet endroit pour le moment. Le trottoir est suffisamment large pour permettre le passage des piétons. Pour ce qui est des autocars et des camping-cars, le phénomène est plus rare. Les agents de la police municipale se chargent, dans ce cas, et lorsqu'ils voient les conducteurs, de les inviter à se rendre sur les emplacements de stationnement qui leur sont dédiés.

INTERACTION SOCIALE

9 Passage privé emprunté

Le représentant des copropriétaires de la résidence Le Clos Mathilde se plaint que le chemin privé qui dessert les bâtiments de la résidence est emprunté par les piétons étrangers à la résidence. De plus, ces derniers n'hésitent pas à jeter leurs déchets sur le sol lors de leur passage.

Ce passage étant privé, la commune n'a pas à intervenir. C'est au syndic de copropriété de trouver une solution pour palier à ce désagrément.

10 Parc de l'Aquilon

Les habitants du quartier sont globalement satisfaits de l'aménagement du parc de l'Aquilon. L'activité « accrobranche » ne cause plus de désagréments.

Quelques points toutefois méritent d'être soulignés :

- Il manque des jeux de plein air pour les enfants âgés de 0 à 10 ans.
- Il manque un terrain de pétanque. Celui-ci pourrait être installé dans le parc ou juste à l'entrée, côté avenue de l'aquilon, sur la banquette d'herbe le long de la clôture.
- Les bacs à fleurs à l'entrée du parc (côté av. Charles de Gaulle) mériteraient d'être repeints.
- La poubelle installée juste devant le panneau expliquant l'utilisation des modules de fitness empêche la lecture de celui-ci.
- Les bancs fabriqués avec des planches de bois sont particulièrement inconfortables. De véritables bancs mériteraient d'être installés à chaque emplacement.
- Une buvette (sans alcool) rencontrerait certainement du succès dans cet espace fréquenté par les familles (voire des groupes), distant de tout commerce de ce type.



- Une buvette (sans alcool) rencontrerait certainement du succès dans cet espace fréquenté par les familles (voire des groupes), distant de tout commerce de ce type.

- Jeux pour petits enfants

Les jeux installés couvrent l'ensemble des tranches d'âges. Il n'est pas prévu au budget d'installer davantage de jeux pour les tous petits.

- Terrain de pétanque

Nous convenons qu'une telle installation pourrait compléter l'offre de service de cet espace. Toutefois, l'entretien d'un terrain de pétanque demande des moyens importants. Par ailleurs, une résidence étant en voie de construction à l'arrière du parc, un terrain de pétanque à l'extérieur du parc pourrait être de nature à engendrer des nuisances pour ces futurs résidents.

Pour ces raisons, nous n'accéderons pas à cette demande. Rappelons que deux terrains de pétanque existent déjà sur la commune, l'un avenue des Drakkars, l'autre au bout de l'avenue des Devises.

- Bacs à fleurs mal entretenus

Cette demande a bien été prise en compte. A l'issue de la saison, ces bacs seront soit changés soit repeints (en fonction de l'état du bois).

- Accessibilité à la signalétique des jeux

La signalétique va être revue.

- Bancs inconfortables

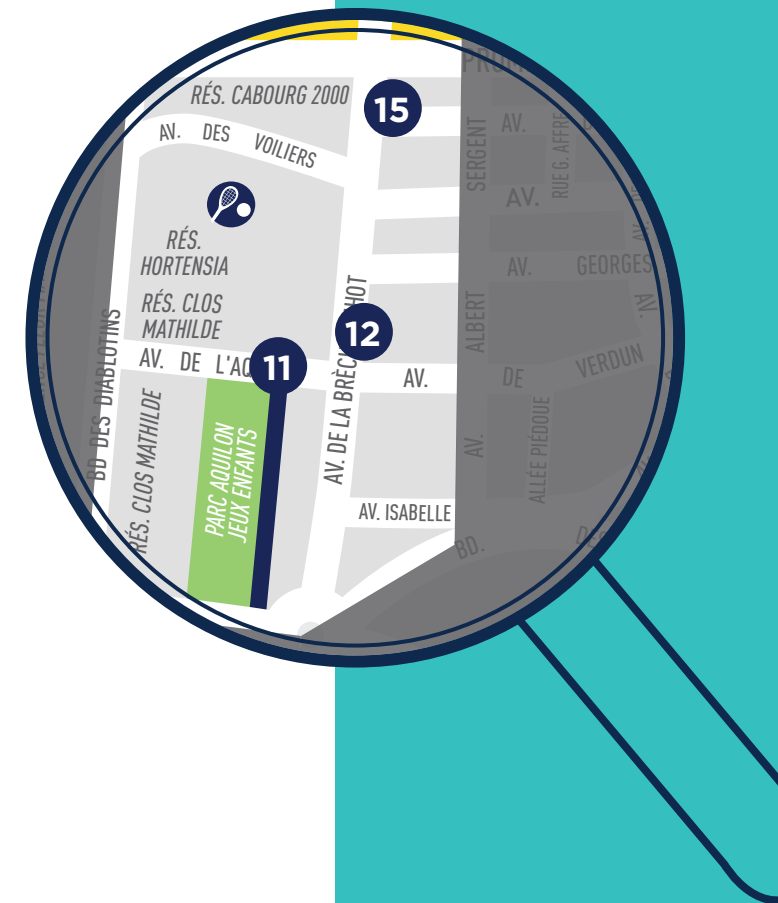
Nous avons pris note que ce type de banc ne convenait pas aux attentes de l'ensemble des usagers. Toutefois, ceux-là étant encore dans un état correct, leur remplacement n'est pas prévu dans l'immédiat.

- Buvette

Nous n'avons encore jamais eu de proposition en ce sens de la part d'un prestataire. Si l'occasion se présentait, nous analyserions l'offre

Les balcons de la résidence La Caravelle

Le projet de rénovation de la résidence la Caravelle a été soumis aux architectes des bâtiments de France. Ce sont eux qui ont suggéré la couleur des balustrades. Ces derniers ont en effet retrouvé leur couleur originelle propre à l'architecture des années 1970-1980. Cette couleur présente l'avantage de « casser » la hauteur de la construction contrairement à une couleur très claire qui aurait augmenté l'impression de hauteur.



ÉCO-RESPONSABILITÉ

11 Risque d'engorgement de canalisations

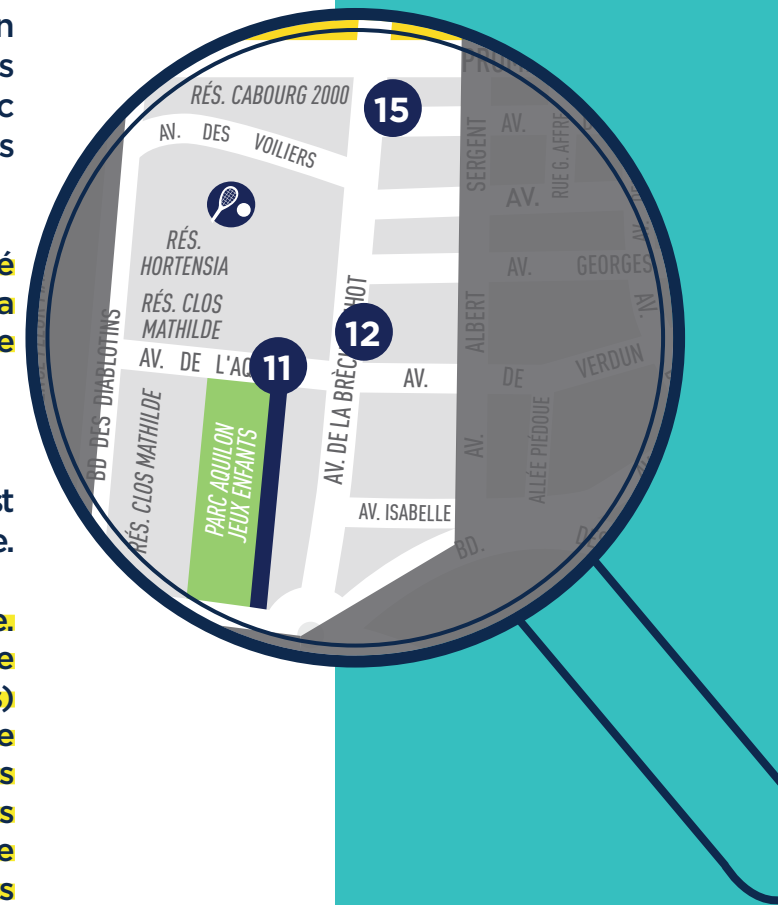
Une habitante de la résidence Le Mesnil Verger s'inquiète du projet de construction d'un petit immeuble d'habitat collectif avenue de l'Aquilon. Des problèmes de canalisations bouchées se sont posés ces dernières années dans le quartier. Elle se demande donc dans quelle mesure ce projet ne va pas aggraver la situation. Des travaux sont-ils prévus pour y remédier ?

Les services de la communauté de communes en charge de l'assainissement ont validé le permis de construire. Le risque a donc été pris en considération. Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales est désormais gérée à la parcelle. Il ne peut donc y avoir de répercussions sur les habitations alentours.

12 Corbeilles de rue insuffisantes

Les habitants estiment que le nombre de corbeilles de rue avenue de la Brèche Buhot est insuffisant. Il n'y en a qu'une. Or, il s'agit d'une voie très empruntée pour se rendre à la plage.

La gestion des déchets est un large sujet qui est au cœur des préoccupations de la commune. Il représente un enjeu environnemental ainsi que financier. La propreté est aussi la vitrine de la station. Si le ramassage des déchets en porte à porte (et des points d'apport volontaires) est de la compétence de la communauté de communes, la ville gère en revanche tout ce qui a trait à la propreté des rues et de la plage. En saison, cela représente 20m³ de déchets ramassés chaque jour. Ce travail nécessite de la main d'œuvre (que l'on ne trouve plus forcément) et donc des moyens financiers. L'analyse des pratiques et des usages montre aussi que plus il y a de poubelles de rue plus il y a de déchets déposés, y compris aux abords de ce mobilier urbain. La décision a donc été prise, à titre expérimental, de ne plus installer de nouvelles poubelles de rues, voire d'en supprimer. Le but est de responsabiliser les usagers en les incitant à prendre en charge leurs déchets jusqu'à une poubelle, leur véhicule ou leur domicile. Cette même expérience est menée dans d'autres communes notamment iliennes. Pour ces raisons, il ne sera pas installé de nouvelles corbeilles avenue de la brèche buhot. Bien entendu, le personnel continuera d'assurer une surveillance de la propreté des voies. Les pique-papiers en saison ainsi que la balayeuse tout au long de l'année se chargent de ramasser les débris qui jonchent le sol.



13 Ramassage des encombrants

Les riverains regrettent que le ramassage des encombrants ne se fasse plus de manière récurrente. Ils craignent que les dépôts sauvages se multiplient.

14 Tri des déchets dans les co-propriétés

Une personne suggère l'organisation d'une réunion avec les syndicats de copropriétés afin de les enjoindre à davantage respecter les consignes de tri. L'élimination du verre notamment pose problème.

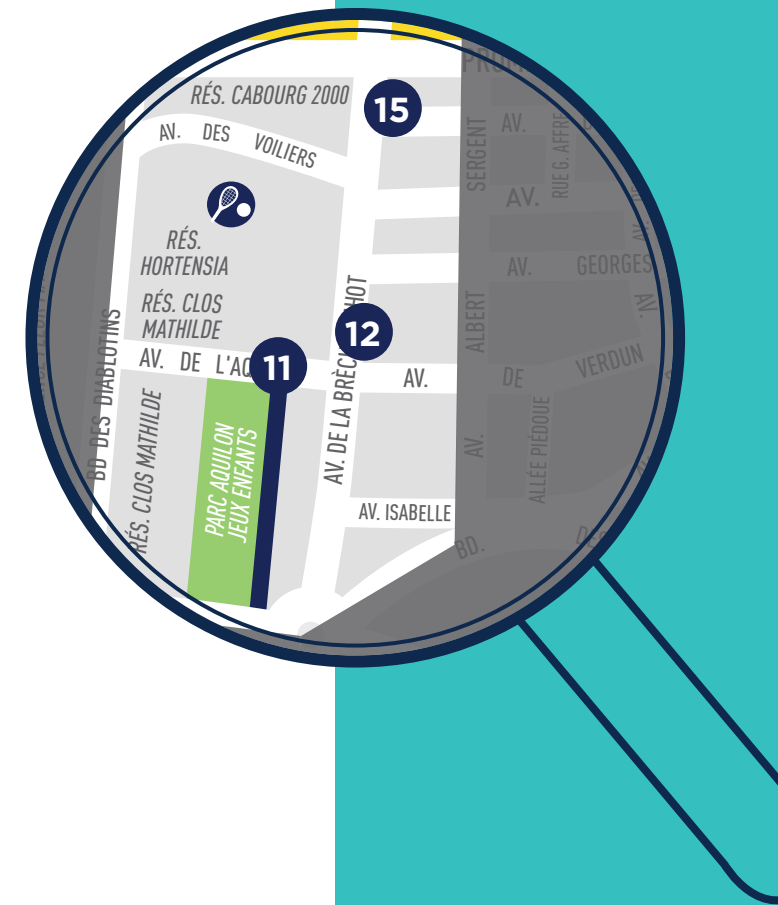
15 Bacs à ordures disgracieux

Des containers à ordures ont été déposés par la ville à l'angle de l'avenue de la Brèche Buhot et de l'avenue du Maréchal Foch. Ces containers, posés à quelques mètres de la promenade sont particulièrement disgracieux. De surcroît ils peuvent inciter à déposer des sacs d'ordures à leur pied. Par conséquent, puisque le trottoir le permet, ne serait-il pas possible de construire un enclos en bois comme cela se fait à d'autres endroits dans la ville ?

Les containers ont été retirés au tout début du mois d'août. A la saison prochaine, des points d'apport de tri sélectif seront aménagés au niveau du parking, immédiatement après la digue comme c'est déjà le cas à d'autres perpendiculaires de la promenade. Nous refusons désormais de multiplier les containers et poubelles de rues ou de plage disgracieuses dont l'efficacité n'est d'ailleurs pas démontrée.



A noter le réaménagement du petit parking dit « du menhir » juste à côté de ces containers. Des bornes de recharge électriques ont été installées. Les rochers positionnés sur des places de stationnement ont été retirés. Un emplacement pour le stationnement des motos a été dessiné. Nous avons bien conscience que la situation n'est pas encore idéale. Nous réfléchissons à d'autres améliorations pour les années à venir.





LA VIE DE QUARTIER
FAVIS DE QUARTIER



cabourg.fr